Votre syndicat

Le nom de la Sénatrice ou du Sénateur

Adresse

Lieu et date,

Objet : Projet de loi biodiversité : abeilles et insecticides néonicotinoïdes

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Lors de l’examen en première lecture du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l’Assemblée nationale a adopté un amendement visant à interdire les insecticides néonicotinoïdes à compter du 1er janvier 2016.

Malheureusement, cet amendement a été retiré en Commission du développement durable du Sénat. Dans la perspective de l’examen imminent de ce texte par le Sénat, notre syndicat d’apiculteurs, NOM du SYNDICAT, souhaite attirer votre attention sur l’importance de réintégrer cette disposition**.**

Chaque année, les apiculteurs français déplorent des mortalités moyennes de 30% de leur cheptel. La production nationale de miel a été divisée par trois en 20 ans, passant de 32 000 tonnes en 1995 à 10 000 tonnes en 2014. Vous pouvez ajouter des éléments sur les mortalités locales.

Chaque semaine, une nouvelle étude est publiée sur l’impact des néonicotinoïdes sur les abeilles, les pollinisateurs sauvages, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, etc. Il ne fait plus aucun doute que ces produits sont néfastes pour nos abeilles et les premiers signaux d’alarme apparaissent sur la santé humaine. Economiquement, la survie de notre filière est gravement menacée et le service vital rendu par les pollinisateurs domestiques et sauvages est également en jeu.

Nous souhaiterions vous rencontrer avant le 19 janvier pour discuter plus précisément de cette question et des problèmes rencontrés par nos adhérents.

Nous restons à votre disposition pour tout échange. En vous remerciant de l’attention que vous voudrez bien porter à notre alerte, nous vous prions de recevoir, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l’expression de notre considération la plus distinguée.

Signature